Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260210-DELBU2026_02_18-DE

Délibération

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 10 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 février, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 09h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Étaient présents :
LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse.

Absents excusés : GUILLOU Claudine ; LE GAOUYAT Samuel ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; CHAPPÉ Fanny ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick.

❖ ❖ ❖ ❖

DELBU2026-02-18
Attractivité, accompagnement et développement des compétences : Modification du tableau des effectifs : Gestion des déchets - chauffeur ripeur (transformation de poste dans le cadre d'une réintégration après disponibilité)

Vu les délibérations DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020 et DEL2024-11-234 du 26 novembre 2024 portant délégation d'attribution du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'adoption du budget primitif pour l'année 2026 par le Conseil d'Agglomération le 3 février 2026 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 5 février 2026 ;

Considérant la nécessité de mettre à jour les cadres d'emplois dont peut relever l'emploi de chauffeur-ripeur ;

Entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Approuve l'ouverture de l'emploi de chauffeur -ripeur, à temps complet, aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ;
- Confirme que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- Approuve la fermeture du poste d'adjoint technique principal 2è classe à temps complet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération